

<https://www.aefinfo.fr/depeche/717012-colleges-les-departements-doutent-de-la-pertinenc...>

Marie Wielgocki

4 min read

## Collèges : les Départements doutent de la pertinence de la pause numérique et alertent sur son coût

Départements de France dénonce, le 30 août 2024, une "généralisation précipitée et coûteuse" de l'expérimentation de la "pause numérique" proposée cette année aux collèges. Cette mesure, qui oblige les élèves à déposer leur téléphone portable dans des casiers à leur arrivée dans l'établissement, représenterait un coût de "près de 130 M€" pour les collectivités, estime l'association. Avant une éventuelle généralisation, les Départements demandent une évaluation de l'efficacité de la mesure. Ils soulèvent aussi la question de la responsabilité en cas de vol.



Les départements de France s'interrogent sur la pertinence de la "pause numérique". CD 31 - © Aurélien Ferreira / CD 31

"Dans le cadre des conclusions de la 'commission écrans', lancée par le président de la République, j'ai souhaité établir l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et au collège", déclarait Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale, mardi 27 août lors de sa conférence de rentrée ([lire sur AEF info](#)).

L'expérimentation de cette "pause numérique", qui consiste à interdire l'usage du téléphone portable au collège par la mise en place de casiers de dépôts au sein de l'établissement, doit débiter au mois de septembre dans près de 200 collèges et la généralisation est prévue "à partir du mois de janvier 2025", a précisé la ministre.

les départements non consultés

Dans un communiqué paru vendredi 30 août, Départements de France dit "non à une généralisation précipitée et coûteuse". L'association reproche au ministère l'absence de consultation avec les départements, qui ont pourtant la charge du bâti scolaire.

"Les Départements concernés par l'expérimentation ont-ils donné leur accord ? Ont-ils seulement été informés ? Qui va financer les casiers dans ces 200 premiers collèges ?" interroge François Sauvadet, président de Départements de France, qui rappelle avoir pourtant fait part de son opposition à ces mesures lors d'une rencontre avec la ministre.

Un coût de 130 M€

L'association des départements estime à "près de 130 millions d'euros" le coût de cette mesure pour les Départements, alors qu'ils connaissent un contexte budgétaire difficile : "les Départements font face ces dernières années à une explosion des dépenses sociales dans un contexte de chute des droits de mutation, etc. Tout cela se répercute sur nos capacités d'investissement et d'aide aux communes".

Pour Départements de France, qui s'interroge sur la pertinence du dispositif, "il suffit que le ministère dote enfin les collèges en nombre suffisant d'AED pour faire respecter l'interdiction – déjà inscrite dans la loi – d'utiliser les téléphones dans l'enceinte des établissements scolaires."

la question de la responsabilité

Une autre inquiétude concerne la responsabilité en cas de vol des smartphones des élèves. L'association rappelle qu'au "prix des portables actuels, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros de biens qui seraient stockés dans ces dispositifs". Si la mesure est appliquée, la responsabilité en cas de vol dépendra de nombreux facteurs, pouvant varier en fonction des réglementations locales.

"L'établissement peut être tenu responsable en cas de manque de sécurité ou de surveillance ; la responsabilité peut être partagée même s'il est précisé dans le règlement intérieur que les élèves sont responsables de leurs effets personnels, même lorsqu'ils sont déposés dans des casiers", explique Départements de France.

Generated with Reader Mode